



A l'attention

Des Présidents et Secrétaires généraux des fédérations territoriales des Ogec
Des Chefs d'Établissements et Présidents d'Ogec
Des Associations Propriétaires d'Établissements scolaires Catholiques.
Aux Directeurs Diocésains et à l'Urcec
Pour information aux administrateurs de la fédération nationale des Ogec.

Madame, Monsieur,

Les établissements catholiques d'enseignement disposent de biens immobiliers qui accueillent la mission d'éducation confiée par l'Église.

Le CNEC a souhaité éclairer la relation entre le propriétaire et le gestionnaire de l'établissement scolaire.

Le préambule qui suit a pour objet de rappeler la façon d'aborder la gouvernance de l'immobilier qui protège la mission d'éducation, mais aussi les textes canoniques et civils auxquels se référer ainsi que les rôles respectifs de chacun des acteurs.

La parution de ce préambule est aussi l'occasion de vérifier, pour l'établissement scolaire dont vous avez la charge, que le lien de jouissance entre le propriétaire et l'organisme de gestion est explicite, qu'il est correctement écrit et correspond à votre réalité.

Une mise à jour peut souvent s'avérer nécessaire.

Nous restons à votre disposition pour plus de précisions.

Bien cordialement.

Benoît VANACHTER
Délégué Général - Sgec

Hervé de KERDREL
Président de la Fnojec